

***Convention pour la réalisation
d'interventions pédagogiques
sur le thème des déchets
en milieu scolaire***

***Entre Chambéry métropole-Cœur
des Bauges et l'association
« FRAPNA Savoie »***

Année 2017

Entre :

La Communauté d'agglomération **Chambéry métropole-Cœur des Bauges**, sise 106 allée des Blachères – CS82618- 73026 Chambéry Cedex, représentée par Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, dûment habilité par délibération n°XXX en date du 23 mars 2017,

d'une part

Et :

L'association FRAPNA Savoie, association loi 1901, sise 26 passage Sébastien Charléty à Chambéry, représentée par son Président, Richard Eynard Machet,

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

L'éducation à la nature et à l'environnement s'inscrit dans les missions de la FRAPNA. La FRAPNA sensibilise les jeunes et moins jeunes à la protection de la nature et de l'environnement pour éveiller les consciences à ces sujets. La démarche pédagogique de l'association est « Aimer et comprendre pour mieux protéger ». Les interventions sont réalisées par des éducateurs nature professionnels qui prennent un soin particulier à relier les objectifs et les contenus de leurs animations aux programmes de l'Education Nationale.

Depuis 2006, l'association FRAPNA Savoie intervient auprès de certains établissements scolaires (collèges, lycées, CFA et université) du territoire aux côtés du service animation de la direction de la gestion des déchets de la communauté d'agglomération. Dans ce cadre, elle a développé un savoir-faire pédagogique en milieu scolaire dans le domaine des déchets avec comme objectif l'amélioration des gestes du tri, la réduction des déchets à la source et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Considérant le projet initié et conçu par l'association FRAPNA Savoie conforme à son objet statutaire.

Considérant la réalisation d'interventions de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets en milieu scolaire comme un objectif général de politique publique.

Considérant que le programme d'actions ci-après présenté par l'association participe à cette politique.

Dans ces conditions les parties conviennent de procéder à un conventionnement annuel et de « mandater » l'association pour l'atteinte de ces objectifs.

Article 1 : Déroulement

Les interventions pédagogiques sont à destination des classes de collèges, lycées, CFA et universités présentes sur le territoire de la communauté d'agglomération. Elles sont animées par un animateur de la FRAPNA Savoie.

- Pour chaque cycle pédagogique, sont organisées une réunion préparatoire avec l'enseignant et un bilan (avec questionnaire de satisfaction).
- Pour chaque séance, des fiches et des outils pédagogiques viendront compléter ce qui a été vu en classe ou sur le terrain.
- Des points réguliers sur le déroulement général seront réalisés entre Chambéry métropole-Cœur des Bauges et la FRAPNA.
- Un bilan écrit sera transmis à Chambéry métropole-Cœur des Bauges à chaque fin année.

Article 2 : Engagements de FRAPNA Savoie

FRAPNA Savoie s'engage à réaliser des interventions pédagogiques sur le territoire de la communauté d'agglomération telles que décrites dans l'article 1, **pour un montant maximum de 12 450 €/an du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.**

Le tarif des interventions est différencié selon la durée de l'intervention :

- 165€ pour une intervention de 1h30 à 2h00,
- 245€ pour une intervention d'une demi-journée (de 2h30 à 3h) ou pour 2 interventions d'1h30 à 2h dans une même demi-journée (2 classes dans le même établissement).

Les interventions proposées aux établissements sont :

- Traitements des déchets et filières de recyclage
- Regards croisés sur les déchets (Burkina Faso ou 3 pays de l'union européenne)
- Les déchets ménagers et de chantier
- L'éco-conception
- Le gaspillage alimentaire
- Action de sensibilisation au restaurant scolaire (pesées, fiche enquête, photos des plateaux, discussion avec les élèves, affiches de sensibilisation disposées dans le restaurant...).
- Des actions contre le gaspillage alimentaire (analyse des pesées, du ou des fiches enquête, réflexion autour de propositions d'actions à mettre en place, de solutions à apporter pour lutter contre le gaspillage alimentaire...). La FRAPNA Savoie s'engage à développer des animations adaptées aux spécificités du restaurant scolaire dans le cadre de projets de classe ou d'établissement sur le thème du gaspillage alimentaire.

Ce temps de conception et de développement fera l'objet d'un forfait de 1 500€/an.

L'objectif de sensibilisation au gaspillage alimentaire en mode projet est de 4 lycées par année. Le choix des lycées sera discuté avec Chambéry métropole – Cœur des Bauges, il reposera notamment sur les opportunités ressenties par la FRAPNA lors des réunions préparatoires avec le personnel pédagogique. Les collèges présents sur le territoire de l'agglomération peuvent bénéficier également de projets sur le gaspillage alimentaire.

Est inclus dans la notion « d'intervention » :

- la mise à jour annuelle du contenu des interventions et des outils associés : actualisation des chiffres, nouveaux exemples locaux pour illustrer, actualités de l'agglomération...

- Le matériel nécessaire à une animation dynamique et ludique : outils, petit matériel pédagogique, cartes, visuels/affiches, impression des fiches de travail...
- Le transport (frais et temps de déplacement).
- Les échanges et les réunions avec les enseignants avant les interventions, entre les interventions (prêt de matériel, adaptation de contenus, renseignements bibliographiques...) et après les interventions (propositions d'actions pour aller plus loin, proposer des visites de site de traitements des déchets, faire le bilan du projet...).

La FRAPNA Savoie s'engage également à :

- réaliser les interventions au nom et pour le compte de Chambéry métropole - Cœur des Bauges en lien les orientations de la politique de l'agglomération.
- Connaître, comprendre et s'appropriier les principales missions portées par Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour être en mesure de les présenter et de les représenter.
- S'informer et se former à l'actualité en matière de gestion des déchets au niveau international, national et local auprès du personnel de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et d'organismes extérieurs.
- Proposer et animer uniquement les modules d'intervention réalisés en partenariat avec le service animation de la direction des déchets (toutes sollicitations ou demandes spécifiques - stand, animation non inscrite dans le programme pédagogique - ne peuvent être réalisées sans accord préalable du responsable du service animation).
- Veiller à une bonne répartition des interventions sur les différents établissements de l'agglomération (cibler en priorité les établissements ou classes n'ayant bénéficié d'aucune intervention au cours des années précédentes) ; la FRAPNA communiquera régulièrement le planning prévisionnel d'intervention dans les différents établissements à Chambéry métropole - Cœur des Bauges.
- Intervenir auprès des élèves dans le respect des opinions de chacun, tout en cherchant à éveiller leur curiosité et à développer leurs connaissances ; rechercher chaque fois que possible la participation des enseignants et des parents.
- Prendre toutes les mesures de sécurité requises lors des sorties sur le terrain : reconnaissance préalable du lieu de la sortie, nombre d'encadrants suffisants etc.
- Etre en contact avec les équipes pédagogiques de Chambéry métropole - Cœur des Bauges ou ses partenaires pour rechercher complémentarité et cohérence dans les approches pédagogiques et les contenus (Agence Ecomobilité, Mountain Riders, Asder...).
- Participer aux réunions de coordination organisées par Chambéry métropole - Cœur des Bauges avec les différents acteurs locaux de l'éducation à l'environnement : élaboration de supports de communication communs, réflexion sur l'organisation des actions pédagogiques de l'agglomération...
- Donner à compléter les questionnaires de satisfaction (fournis par Chambéry métropole - Cœur des Bauges) aux personnes responsables des groupes, après chaque intervention. Chambéry métropole - Cœur des Bauges doit récupérer en fin d'année au moins 85% de questionnaires de satisfaction. Ces questionnaires servent à valider et évaluer l'action des animateurs de la FRAPNA.
- Compléter régulièrement le logiciel de planification et de recensement des interventions pédagogiques et respecter scrupuleusement le cadre d'utilisation de ce logiciel mis à disposition par Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- Transmettre à Chambéry métropole - Cœur des Bauges en fin d'année 2017 un bilan annuel qui indiquera le nom des écoles, leur commune, le nombre d'élèves par classe, le nombre de séances réalisées et leur durée, la date des interventions ; les questionnaires de satisfaction complétés par les enseignants seront joints à ce rapport annuel, ainsi qu'un descriptif de l'utilisation du temps de conception.

Article 3 : Engagements de Chambéry métropole - Cœur des Bauges

Chambéry métropole - Cœur des Bauges s'engage à financer à hauteur de 13 950 maximum, la réalisation des interventions en milieu scolaire pour l'année 2017 telles que décrites dans l'article 1 et 2.

Les modalités de versement sont les suivantes :

- une avance de 1/3 à la signature de la convention et/ou au moment du vote du budget annuel,
- une avance de 1/3 au cours de l'été,
- le solde de 1/3 en fin d'année N sur justificatifs.

Les versements se feront par virement sur le compte indiqué par le RIB à fournir.

La participation financière de Chambéry métropole - Cœur des Bauges pourra être modulée à la baisse en fonction du taux de réalisation du programme (nombre d'interventions...).

Article 4 : Communication

La FRAPNA Savoie s'engage à :

- mentionner que la FRAPNA agit pour le compte de Chambéry métropole - Cœur des Bauges dans cette offre pédagogique lors d'actions de communication spécifiques, quel que soit le support de communication, et dans ses rapports avec les médias. Les contenus seront co-élaborés avec Chambéry métropole - Cœur des Bauges.
- appliquer l'identité visuelle relative à l'éducation à l'environnement lorsqu'elle sera définie.
- céder librement les droits d'utilisation à Chambéry métropole - Cœur des Bauges de l'ensemble des réalisations et créations effectuées lors de cette mission. Chambéry métropole - Cœur des Bauges pourra les exploiter pour différents usages dont le site internet, les supports de communication des 38 communes de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et d'autres outils de communication plus spécifiques. La FRAPNA Savoie fournira les autorisations écrites des personnes figurant sur les photos.

La Communauté d'agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges s'engage à :

- faire connaître cette offre pédagogique auprès des établissements scolaires du territoire.
- mentionner la participation de la FRAPNA Savoie dans l'élaboration et l'animation des interventions destinées auprès des collèges, lycées, CFA et universités lors d'actions de communication (site internet, magazine de l'agglomération...)

Article 5 : Conditions d'utilisation de la participation financière de Chambéry métropole-Cœur des Bauges

La participation financière de Chambéry métropole - Cœur des Bauges est dédiée à la mise en œuvre de l'objet décrit dans l'article 1 de la présente convention ; tout autre usage est prohibé. Toute somme non dépensée dans le cadre du programme faisant l'objet de la présente convention devra être reversée à Chambéry métropole - Cœur des Bauges sur titre exécutoire.

Article 6 : Obligation comptable et reddition des comptes

La FRAPNA Savoie s'engage à tenir une comptabilité répondant aux règles définies par le plan comptable des associations conformément à la loi et aux directives professionnelles. Elle prend l'engagement de se conformer aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet ; en outre, elle s'engage à assurer ses obligations fiscales et sociales, de telle sorte que Chambéry métropole-Cœur des Bauges ne pourra être recherchée ou inquiétée en aucune façon à ce sujet.

Article 7 : Responsabilités et assurances

Les activités et les interventions en milieu scolaire de la FRAPNA Savoie sont placées sous sa responsabilité exclusive.

La FRAPNA Savoie s'engage à souscrire tout contrat d'assurance de telle sorte que Chambéry métropole – Cœur des Bauges ne pourra en aucune façon être recherchée en responsabilité.

La FRAPNA Savoie s'engage à respecter la réglementation « jeunesse et sports » concernant notamment l'emploi des personnels d'animation et s'engage à se conformer aux procédures d'agrément de l'Education Nationale.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Article 9 : Dénonciation de la convention

Chambéry métropole - Cœur des Bauges se réserve le droit de dénoncer ou de résilier cette convention de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

L'inexécution d'une des clauses de la convention de la part d'une ou l'autre des parties entraînerait sa résiliation de plein droit.

Toute annulation du fait de la FRAPNA Savoie entraînerait pour sa part l'obligation de rembourser à Chambéry métropole - Cœur des Bauges le montant des actions non réalisées, sur présentation d'un titre de recette.

Article 10 : Litige

En cas de litige portant sur l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, les parties rechercheront avant tout un règlement amiable, à défaut d'accord, la compétence juridictionnelle est celle du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Chambéry en deux exemplaires originaux à Chambéry le,

Pour **Chambéry métropole-Cœur
des Bauges**,
Daniel Rochaix,
vice-président chargé
des déchets ménagers et assimilés et
des programmes de prévention

Pour l'**association FRAPNA Savoie**
Richard Eynard-Machet,
Président